



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

OBJET : 00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

851-11

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/04/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Dans le cadre des obligations générales en matière de médecine professionnelle et préventive que la loi met à sa charge, la Commune confie au Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins la réalisation effective de certains actes prescrits par son service municipal de médecine professionnelle et préventive, et notamment, la réalisation des actes d'examens complémentaires de pneumologie « Exploration Fonctionnelle Respiratoire » dits EFR auprès de l'ensemble des agents titulaires, stagiaires ou non titulaires, en poste à la Ville.

Ces actes seront le cas échéant ordonnés par le service de médecine professionnelle et préventive de la Commune agissant dans le cadre des missions prévues par les articles 14 à 28 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Ils seront prescrits lors des examens préalables au recrutement ou des examens périodiques prévus à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, des visites de reprise du service et des visites de surveillance.

Le volume de prestations prescrites et facturées pendant la durée de validité de la convention ne pourra excéder une valeur de 2 000,00 euros.

La convention annexée à la présente délibération est conclue pour l'année 2011 et sera le cas échéant reconduite pour les années 2012 et 2013.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la réalisation des d'examens complémentaires de pneumologie « exploration fonctionnelle respiratoire » avec le Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins pour l'année 2011 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour les années 2012 et 2013.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - SANTE - REALISATION D'EXAMENS COMPLEMENTAIRES DE PNEUMOLOGIE -
CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 00-3 - Convention relative à la réalisation des examens complémentaires de pneumologie "exploration fonctionnelle respiratoire" au bénéfice du personnel de la Mairie d'Antibes Juan les Pins -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM851-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM851-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.